

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2025.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum :	Atteint
Membres absents	4
Membres ayant donné pouvoir	1

Membres présents : Jean-Marie BEZIERS, Corinne BOUVIER, Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Sandra HEREL, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Marie-Josèphe LESENECHAL, Roger MAHE, Bérengère MOREAU, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Claire TANNEUR, Jean-Paul THOMAS (arrivé à 18 h 43), Martine VAUGELADE (arrivée à 18 h 13).

Membres absents : Françoise BECQUET, Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL

Membres ayant donné pouvoir : Estelle DUVAL à Michel PORET

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe LESENECHAL

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025
- Ajout de 3 points à l'ordre du jour

I Affaires budgétaires

- 1) Rapport d'activité d'Anacrouses : présentation
- 2) Vote des subventions versées aux associations pour 2025
- 3) Taxes Directes Locales 2025
- 4) Acquisition d'un nouveau logiciel (ODYSSÉE) : accord de principe et approbation du devis
- 5) Subvention versée au CCAS
- 6) Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – Route de Torgni
- 7) Vote des Budgets Primitifs 2025
- 8) Participation des communes extérieures aux frais de scolarité - école élémentaire Jean-Louis ETIENNE
- 9) Encaissement d'un chèque

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

- 10) Dénomination du lotissement rue Thiers

III Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 11) Travaux d'aménagement de la route de Torgni : validation de l'avant-projet définitif
- 12) Groupement de commandes entre le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé et la commune de Caumont-sur-Aure : convention relative aux travaux de réhabilitation et aux contrôles de réception des réseaux
- 13) Travaux de rénovation thermique de la Mairie : validation des entreprises
- 14) Entretien chemins de randonnées : devis
- 15) Achat d'une remorque benne : devis
- 16) Achat d'un véhicule : devis

Personnel :

- 17) Création d'un poste d'adjoint administratif, principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe
- 18) Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 19) Création d'un poste d'agent contractuel espaces verts saisonnier
- 20) Désignation des agents signataires pour la Poste

IV Affaires scolaires

Compte-Rendu

V Développement économique/Communication

Compte-Rendu

VI Association/Affaires sociales

Compte-Rendu

VII Intercommunalité

Compte rendu

VIII Citoyenneté

Compte rendu

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Marie-Josèphe LESENECHAL est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ajout de 3 points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour, des devis et un remboursement étant venus se greffer depuis l'envoi des convocations.

Le conseil municipal accepte le rajout des 3 points à l'unanimité.

I Affaires budgétaires

1. Rapport d'activité d'Anacrouses : présentation

Monsieur le Maire laisse la parole à Caroline TORTORICI, directrice d'Anacrouses, afin de présenter au conseil municipal le Rapport d'activité 2024, en application de l'article L35211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame TORTORICI tient à assurer les membres du conseil municipal de sa reconnaissance pour leur action et leur soutien tout au long de la difficile année 2024 subie par l'association.

Le conseil municipal la remercie pour le travail essentiel effectué par l'association et l'applaudit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De prendre acte à l'unanimité de la présentation du Rapport d'activité 2024 de l'association Anacrouses.

2. Vote des subventions versées aux associations pour 2025

Vu les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la commission en date du 17/03/2025

Considérant que :

- Gilles LAURENT ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Les Randos Caumontaises » ;
- Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE et Serge LARUE ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Salon du vin » ;
- Sandra HEREL et Estelle DUVAL ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Jumelage Uffculme » ;

- Corinne BOUVIER, ne prend pas part au vote des subventions versées au « Don du Sang », au « Comité des Fêtes » et à l'association « Anacrouses » ;
- Sandra HEREL ne prend pas part au vote des subventions versées à « Association des Parents d'Elèves » et à l'association « Salon du vin » ;
- Marie-Josèphe LESENECHAL ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anacrouses » ;
- Jean-Paul THOMAS et Michel PORET ne prennent pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de Livry » ;
- Michel GENNEVIEVE ne prend pas part au vote de la subvention versée à l'association « Anciens combattants de La Vacquerie » et « Comité des fêtes ».

Le conseil municipal, décide,

D'accorder les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2025.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Les noms des associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que les montants alloués pour chacune d'elles figurent dans le tableau ci-dessous pour un montant de **147 000,00 €**.

Associations	Subventions accordées
Amicale du 3ème âge	200,00
Amis du Val d'Aure	200,00
Anacrouses	8 000,00
Anciens combattants de La Vacquerie	100,00
Anciens combattants de Livry	100,00
APE de Caumont	700,00
Caumont Run and Fun	200,00
Chasse	100,00
Chœur de l'Or Bleu	300,00
Comité des Fêtes	2 300,00
Danseurs Eclivernois	200,00
Don du Sang	250,00
Louison entre dans la danse	350,00
Jumelage Mombris	400,00
Randos caumontaises	200,00
Salon du vin	2 500,00
Théâtre	200,00
Jumelage Uffculme	250,00
UNC	100,00
Collège Les Sources d'Aure – Sorties scolaires	50,00 par enfant de Caumont
Transport école piscine	6 000,00
UCIA	1 300,00
Les Francas du Calvados	123 000,00
TOTAL	147 000,00

Adopté à la majorité des voix des membres présents.

3. Taxes directes locales 2025

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités :

- 1° soit faire une variation proportionnelle des taux ;
- 2° soit faire une variation différenciée des taux ;
- 3° soit maintenir les taux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2025 :

- celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2025 identiques à ceux de 2024 soit :

	RAPPEL 2024	PROPOSITION 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,05%	43,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,81%	23,81%
Taxe d'habitation	10,92%	10,92%

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

Approuve les taux de taxes locales pour l'année 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

4. Acquisition d'un nouveau logiciel (ODYSSEE) : accord de principe et approbation du devis

Monsieur le Maire informe le conseil des problèmes rencontrés avec le logiciel informatique actuel.

En effet, suite à un rachat par une autre entreprise, toutes les interfaces ont changé et les modifications n'ont pas été effectuées automatiquement.

Les agents sont en permanence en train de solliciter l'assistance, qui ne répond pas instantanément, ce qui perturbe le bon fonctionnement des services au quotidien.

Il reste 2 ans de contrats auprès du fournisseur actuel mais il serait souhaitable de ne pas attendre la fin de ce délai pour changer de logiciel.

Après avoir consulté le service informatique, ainsi que des collectivités de la même envergure que la commune de Caumont-sur-Aure, le choix s'est porté sur « Odyssée informatique ».

Un devis comprenant le logiciel, les formations, les prestations annexes et la maintenance annuelle a été réalisé.

Le montant s'élève à **20 452,80 € T.T.C.** pour le logiciel, les formations et les prestations, qui ne seront à régler qu'une seule fois.

Il convient d'y ajouter la maintenance pour un montant de **2 959,20 € T.T.C.**, qui sera à régler annuellement.

Le total de cette acquisition s'élèverait donc à **23 412 € T.T.C.**

Le logiciel serait opérationnel au dernier trimestre 2025, maximum 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne un accord de principe à l'acquisition d'un nouveau logiciel ;

Approuve le devis proposé par Odyssée Informatique.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur MAHE suggère d'associer la secrétaire du SIVOM pour une potentielle commande commune. Monsieur le Maire est d'accord et en profite pour exprimer auprès de Monsieur MAHE ses remerciements pour la disponibilité de son agent et l'aide apportée sur le fonctionnement du logiciel actuel.

Monsieur PORET reste sur le sujet informatique en proposant qu'un audit soit réalisé par notre informaticien (AIDEC) sur la qualité du réseau internet, étant très sceptique sur la qualité de passage de la fibre.

Monsieur le Maire est d'accord.

5. Subvention versée au CCAS

Il est proposé au conseil municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2025 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Caumont-sur-Aure, à hauteur de 13 000 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention à hauteur de **13 000,00 €** au CCAS de Caumont-sur-Aure,

Dit que les crédits sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la commune,

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – Travaux Route de Torigni

Monsieur le Maire propose de reporter ce point lors d'un prochain conseil, n'ayant pas la certitude que les travaux commencent en 2025 ou en 2026.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le report du point N° 6.

7. Vote des Budgets Primitifs 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Monsieur le Maire présente les propositions pour les budgets primitifs 2025 de la commune qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal de la commune

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	3 084 573,95 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	3 259 621,48 €

Budget annexe assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	343 609,06 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	931 526,29 €

Budget annexe lotissement Route de Torigni

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	121 050,49 €
Dépenses d'investissement	:	89 340,49 €
Recettes d'investissement	:	155 000,00 €

Budget annexe lotissement rue Thiers

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	143 038,32 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	201 263,97 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité :

- Le Budget principal 2025 ;
- Le Budget assainissement 2025 ;
- Le Budget lotissement Route de Torigni ;
- Le Budget lotissement Rue Thiers.

Monsieur le Maire remercie la Directrice Générale des Services et la Trésorerie (en présence de Madame MOTUS), pour le travail effectué sur ce budget.

Il est en retour relevé par plusieurs membres de l'assemblée le travail considérable fourni par Monsieur le Maire pour monter ce budget en l'absence d'un appui comptable.

8. Participation des communes extérieures aux frais de scolarité – Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revaloriser le montant forfaitaire concernant les frais afférents à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, conformément aux dispositions des articles L212.8 et R 212.21 à 23 du Code de l'Education.

Il propose de fixer cette participation en tenant compte des dépenses réelles de fonctionnement des écoles constatées au dernier compte administratif connu.

Soit un coût de :

- **1 170,00 €** pour les élèves scolarisés à l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la participation demandée aux communes extérieures pour les élèves scolarisés à l'école élémentaire publique « Jean-Louis Etienne,

Donne tous pouvoirs au Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*Bérengère MOREAU demande si l'on sait quel est le coût dans d'autres collectivités.
Monsieur le Maire pense qu'il est sûrement quasiment identique.*

9. Encaissement d'un chèque

Un remboursement a été effectué suite à la location de la salle des fêtes de Livry, où une poignée de porte a été cassée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque suivant :

- 88,38 €, émis par M. et Mme LEPREST Sébastien, en remboursement de la facture de réparation de la poignée, effectuée par l'entreprise SV miroiterie.

Adopté à l'unanimité.

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

10. Dénomination du lotissement rue Thiers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30 ; L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le lotissement de la rue Thiers ne porte pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du Maire » ;

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal ;

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, décide :

- **DE PROCEDER** à la dénomination du lotissement rue Thiers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après plusieurs propositions, il est retenu à l'unanimité du conseil la dénomination « **Résidence du centre** ».

Adopté à l'unanimité.

III Travaux

11. Travaux d'aménagement de la route de Torigni : validation de l'avant-projet définitif

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN et notamment son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire ;

Vu la délibération du 7 juillet 2022 validant les grandes orientations d'aménagement du plan-guide pour le centre-ville de Caumont-sur-Aure ;

Vu la délibération du 7 juillet 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'Opérations de Revitalisation du Territoire, et la signature de ladite convention le 19 octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise TECAM a été recrutée en tant que Maîtrise d'œuvre pour ce projet dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ Sécuriser les cheminements doux et faciliter la circulation douce entre les commerces, équipements sportifs du centre-ville ;

- ✓ Désimperméabiliser et végétaliser la rue dans un souci environnemental mais également pour valoriser l'entrée de ville.

En phase avant-projet définitif, le programme de travaux suivant a été arrêté :

- ✓ Sécurisation des carrefours par marquage et création de traversées piétonnes ;
- ✓ Création d'îlot central sécurisé au niveau du carrefour rue Roger Dupont ;
- ✓ Création de stationnements, notamment pour les riverains ;
- ✓ Création de bandes végétalisées et espaces verts (915 m²) et création de 3 271 m² de surfaces perméables soit une désimperméabilisation total de 4 186 m², soit un gain de 63% de surfaces perméables ;
- ✓ Reprise des trottoirs.
- ✓ Remplacement des candélabres et installation de mobiliers urbains.

Monsieur le Maire explique que ce programme de travaux a été travaillé en étroite collaboration :

- ✓ Avec l'Agence Routière Départementale (ARD) pour assurer une sécurisation routière du projet et conformément à ses compétences, l'ARD prendra en charge financièrement la bande de roulement (montant H.T des travaux) ;

- ✓ Avec le SDEC pour garantir une modernisation et une optimisation de l'éclairage public dont la phase APS est communiquée à la présente délibération.

Après étude complémentaire le SDEC sera en mesure de communiquer un chiffrage définitif, dont une partie sera pris en charge par leur soin (30% du montant H.T. des travaux + TVA).

Monsieur le Maire présente **le plan de financement prévisionnel** suivant en phase avant-projet définitif, tout en précisant que ce chiffrage sera retravaillé en phase PRO notamment concernant la bande de roulement et l'éclairage public.

AMENAGEMENT ROUTE DE TORIGNY		
DEPENSES PREVISIONNELLES		
	H.T	T.T.C
ETUDES	70 798 €	84 957,00 €
MOE	48 688 €	
CT/SPS	8 000 €	
Etudes complémentaires	14 110 €	
TRAVAUX MAIRIE	675 706 €	810 847 €
Terrassement	69 105,00 €	
Voirie	376 488,00 €	
Assainissement EPL	30 400,00 €	
Espaces verts	40 585,80 €	
Mobiliers urbains	11 400 €	
Frais divers	30 830 €	
Reprise réseau et éclairage	116 897 €	
TOTAL GENERAL MAIRIE	746 503,55 €	895 804,00 €
BANDE DE ROULEMENT ARD	169 080,00 €	202 896,00 €
TOTAL GENERAL	915 583,55 €	1 098 700,00 €

AMENAGEMENT ROUTE DE TORIGNY		
RECETTES PREVISIONNELLES H.T		%
DEPARTEMENT	€ 283 085,00	38%
AGENCE DE L'EAU	€ 215 671,25	29%
AMENDES DE POLICE	€ 40 000,00	5%
SDEC(Réseau+éclairage)	€ 58 448,00	8%
TOTAL SUBVENTIONS	€ 597 204,25	80%
AUTOFINANCEMENT H.T.	€ 149 299,30	20%
RECETTES PREVISIONNELLES T.T.C		
ARD BANDE DE ROULEMENT	169 080,00 €	
FCTVA (14,85%)	163 156,95 €	
COÛT REEL SUPPORTE	169 258,80 €	
TOTAL	€ 1 098 700,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la phase avant-projet définitif ;

AUTORISE la poursuite du projet en phase Pro ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département du Calvados dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026 et des Amendes de Polices, aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Roger MAHE précise qu'il faudra bien vérifier la reprise de largeur des trottoirs.

Monsieur le Maire en prend note. Il précise également qu'il n'y a pas encore d'engagement sur le planning des travaux. Un rendez-vous sera à fixer avec le Syndicat d'eau potable et l'ARD.

Gilles LAURENT demande s'il ne serait pas possible de revoir le plan de circulation de la rue Gabriel pour la passer en sens unique car dangereuse.

Monsieur le Maire acquiesce, il serait souhaitable de fixer un rendez-vous avec un représentant de la chambre d'agriculture.

12. Groupement de commandes entre le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Éventé et la commune de Caumont-sur-Aure : convention relative aux travaux de réhabilitation et aux contrôles de réception des travaux

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de convention de groupement de commandes pour l'appel d'offres des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et du réseau d'eau potable route de Torigny et route de Saint-Lô à Caumont L'Éventé.

Pour chacune des consultations de la présente convention, la procédure consiste à lancer une mise en concurrence unique et à retenir l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour les prestations suivantes :

Pour le réseau d'eau potable lié au SMAEP de Caumont L'Éventé :

- La réalisation des tranchées, la fourniture et la pose du réseau d'eau potable liées à la distribution (canalisations, branchements et ouvrages annexes), ainsi que les réfections de voiries des tranchées.

Pour le réseau d'assainissement des eaux usées lié à la commune de Caumont L'Éventé :

- La réalisation des tranchées, la fourniture et la pose du réseau d'assainissement des eaux usées (canalisations, branchements et ouvrages annexes), les réfections de voirie des tranchées ainsi que la réhabilitation par l'intérieur du réseau (chemisage, étanchement de regards).

Le SMAEP de Caumont L'Éventé est désigné comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants.

En application de l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement.

Pour chaque membre titulaire, il sera prévu un suppléant élu dans les mêmes conditions que le titulaire. La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Les représentants siégeant à la commission d'appel d'offres seront :

1- SMAEP de Caumont-L'Eventé :

Titulaire : Roger MAHE
Suppléant : Jean-Marie MAHIEU

2- Commune de Caumont-sur-Aure :

Titulaire : Christophe LE BOULANGER
Suppléant : Michel GENNEVIEVE

La convention prendra effet lorsqu'elle aura été signée par les membres du groupement et durera jusqu'à l'établissement du rapport de présentation des offres.

Les dépenses afférentes aux éventuels frais de coordination de sécurité et la mise en concurrence seront réglées par les maitres d'ouvrages par moitié.

Les frais seront payés par le SMAEP de Caumont L'Éventé, la commune de Caumont sur Aure remboursera au SMAEP sa participation sur présentation des factures dûment acquittées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** la convention de groupement de commandes pour l'appel d'offres des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées et du réseau d'eau potable route de Torigni et route de Saint-Lô ;

✓ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

13. Travaux de rénovation thermique de la mairie : validation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que l'agence B2 a été recrutée comme maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation thermique de la mairie.

Le programme de travaux ci-dessous permettant un gain de 43,99% a été validé en comité de pilotage du 27 novembre 2024 :

- Isolation du plafond du rez-de-chaussée ;

- Remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée ;
- Isolation des combles.

Conformément à la procédure des marchés publics en procédure adaptée, la commune a publié un marché composé de deux lots :

- Lot N° 1 : Platerie sèche / Faux-Plafonds / Isolation
- Lot N° 2 : Menuiserie PVC

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux a été estimé à 95 450,13 € H.T. pour le lot N° 1 et à 153 318 € H.T. pour le lot N° 2, soit un coût des travaux de 248 768,13 € H.T.

Lors de la Commission d'Appel d'Offre du 19 février 2025, la commission a retenu pour le lot N° 1 l'entreprise HARET DECO pour un montant de 92 000 € H.T.

Lors de la Commission d'Appel d'Offre du 28 février 2025, la commission a retenu pour le lot N° 2 l'entreprise CPL BOIS pour un montant de 81 500 € H.T.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous en précisant que le Fonds Vert a été attribué à hauteur de 128 380 € représentant 40% des dépenses éligibles déposées en 2023, soit 320 950 € :

RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE		
DEPENSES PREVISIONNELLES	H.T.	T.T.C.
ETUDES	50 376,85 €	60 452,22 €
MOE	31 875,00 €	
SDEC/ Audit	5 822,85 €	
Diagnostic amiante et plomb	3 332,00 €	
Diagnostic structure	3 350,00 €	
CT/SPS	5 997,00 €	
TRAVAUX	173 500,00 €	208 200,00 €
Lot N°1	92 000,00 €	
Lot N°2	81 500,00 €	
TOTAL	223 876,85 €	268 652,22 €

RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE RECETTES	
Fonds Vert Thermique	89 550,74 €
SDEC	4 695,00 €
FCTVA (14,85%)	39 894,85 €
CEE (estimés)	5 000,00 €
COUT REEL SUPPORTE	129 511,63 €
TOTAL	268 652,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACTE** le recrutement des entreprises ;
- **AUTORISE** l'inscription budgétaire au titre de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

Thierry ROHAUT précise que les travaux commenceront par la halle le 22 avril prochain, pour environ une semaine, avant d'attaquer le reste du bâtiment. L'ensemble des travaux devrait s'achever vers le 15 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose un « vide grenier » aux élus du conseil : il y a des archives et des instruments de musique dans le grenier de la mairie, il suggère qu'en s'y mettant à plusieurs, il serait possible de le vider rapidement.

Le transport se ferait via l'ascenseur ou un télescopique qui pourrait être mis à disposition par Bérengère MOREAU à titre gracieux. Les cartons pourraient être entreposés dans le local derrière la Poste. La date du samedi 26 avril prochain à 9 h 00, pour la matinée, est retenue.

Plusieurs élus sont prêts à participer et Thierry ROHAUT va organiser le tri en amont et le samedi en question.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également des archives du Syndicat d'eau et du SIVOM, il prend rendez-vous avec Monsieur MAHE pour mercredi prochain à 9 h 00, afin de faire un point sur le tri à faire dans le grenier.

14. Entretien chemins de randonnées : devis

Considérant que Madame Nathalie HANICOT ne participe pas au vote ;

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un certain nombre de chemins (voir devis) vont être entretenus prochainement.

Il est proposé au Conseil un devis de la BACER, pour un montant total de 4 451,85 € T.T.C.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Accepte le devis de la BACER ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à la majorité des voix des membres présents.

15. Achat d'une remorque benne : devis VERENE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est proposé l'achat d'une remorque benne pour les services techniques.

Il est proposé au Conseil un devis de l'entreprise VERENE, pour un montant total de 5 715 € T.T.C.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Demande un délai supplémentaire de réflexion avant de valider cet achat. ;

Adopté à l'unanimité.

16. Achat d'un véhicule KANGOO : devis garage LEDOUIT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau véhicule est nécessaire pour les services techniques.

Il est proposé au Conseil un devis du garage LEDOUIT, pour un montant total de 11 037,66 € T.T.C.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Accepte le devis du garage LEDOUIT ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

Personnel :

17. Création d'un poste d'adjoint administratif, principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : gestionnaire comptable ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint administratif, principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe (3 grades).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet agent serait recruté sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, sur la base de l'indice brut 461, majoré 409.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte ces propositions et autorise la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la collectivité ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique le contexte actuel compliqué et l'arrivée opportune de Sylvie BEZIER pour une aide ponctuelle. Cette aide se révélant plus que bénéfique, Monsieur le Maire pouvant enfin compter sur une véritable comptable, il propose au conseil de la conserver sous forme contractuel le temps de retrouver un nouvel agent.

Les membres du conseil sont unanimement favorables à cette solution et ravis de cette arrivée.

Monsieur le Maire précise que dorénavant, les paies seront établies par l'agent d'accueil, Léa COURBE, cette dernière en ayant déjà réalisé dans son précédent poste. Il lui octroie en retour une part IFSE lui permettant d'augmenter son salaire. Il ajoute que c'est un agent consciencieux, qui ne rechigne jamais à faire des heures, impliquée et dépassant régulièrement les compétences pour lesquelles elle a été engagée.

Les élus renchérissent en soulignant les bons échos qu'ils ont et le constat qu'ils ont pu faire concernant ce nouvel agent d'accueil, faisant remarquer que le service administratif fonctionne dorénavant de manière efficace et doté d'une mentalité commune de servir au mieux les intérêts des administrés.

18. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant le tableau des effectifs adoptés par le conseil municipal le 12 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, pour permettre l'avancement de grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe**, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème} ;

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

- **L'inscription au tableau des effectifs et des emplois.**

Adopté à l'unanimité.

19. Création d'un poste d'agent des espaces verts contractuel saisonnier

Monsieur le Maire explique au conseil que :

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suite à une insuffisance de personnel ;

Il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent des espaces verts à temps complet pour une période pouvant aller de mi-avril à fin septembre 2025.

Cet agent serait recruté sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet, sur la base de l'indice brut 367, majoré 366. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;

Précise que la rémunération sera basée sur l'indice brut 367, indice majoré 366 ;

Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi, à accomplir toutes les formalités et à signer le contrat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

20. Désignation des agents signataires pour la Poste

Le Maire rappelle au conseil que par délibération du 10 février 2025, il y a déjà eu désignation des agents signataires pour la Poste.

Or, la Poste souhaite que cette délibération soit nominative, c'est pourquoi il convient de la repasser ce jour.

Une liste des agents habilités à pouvoir signer a été établie.

Il s'agit de :

- L'agent en charge de la Direction Générale des Services (Sandrine LECONTE) ;
- L'agent en charge de l'accueil (Léa COURBE) ;
- L'agent en charge des Cartes d'Identité et Passeports et des accueils des mairies déléguées (Christelle MARIE).

Adopté à l'unanimité.

IV Affaires scolaires

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire :

Au dernier conseil d'école, le 25 mars dernier, la directrice a déclaré un effectif de 236 élèves pour la rentrée 2025/2026.

Elle a également remercié la mairie pour les travaux effectués.

Le projet NEFLE n'a pas abouti car pas de subvention. L'école ayant véritablement envie de poursuivre son projet d'aménagement d'un foyer à l'ancienne bibliothèque, elle va proposer un chantier coopératif en faisant appel aux dons et à la participation des parents.

Le budget de la coopérative pour les activités (sorties) est de 50 € par élève par la COOP et de 10 € par l'APE.

Temps périscolaire : l'intervention sportive proposée sur la pause méridienne est très appréciée, bien perçue par les élèves d'élémentaire comme de maternelle.

La kermesse aura lieu le 28 juin.

Le marché de Noël n'aura plus lieu un mardi, pas judicieux finalement. Une réunion aura lieu prochainement pour l'organisation.

V Développement économique/Communication

Exposé de Madame HANICOT, adjointe au Maire :

Dates des prochains événements sur la commune :

Du 13 mars au 14 juin 2025 : exposition des œuvres de Cyril SOREL, peintre

19 avril 2025 : Soirée tartiflette organisée par l'IS Caumontaise à la salle des fêtes de La Vacquerie à partir de 20 h, sur réservation.

20 avril 2025 : Course cycliste Open 2&3 Access 1&2 de 14h à 17h30 sur la route Caumont/Sallen

26 avril 2025 : Dîner concert organisé par la chorale de l'or bleu à la salle des fêtes de Caumont, sur réservation

29 avril 2025 : rejoignez l'équipe de bénévoles pour l'édition 2025 pour le festival les pieds dans les étoiles qui se déroulera le premier week-end de juillet – rendez-vous à la mairie de Livry à 18h

30 avril 2025 : Goûter partagé à 14h avec les jeunes du Conseil des jeunes et les adhérents du club des aînés de Livry

8 mai 2025 : Office religieux à 10h30 à Caumont

14 mai 2025 : Visite du Sénat par le Conseil des jeunes

17 mai 2025 : Portes ouvertes à la caserne des pompiers à partir de 9h

17 mai 2025 : Soirée dansante et Karaoké organisée par le jumelage UFFCULME à la salle des fêtes de Livry, à partir de 19h30, sur réservation

23 mai 2025 : Don du sang à la salle des fêtes de 15h30 à 19h

Collecte d'articles pour L'Echo Montais jusqu'à la fin du mois. Une idée pour la couverture ?

Serge LARUE propose le festival « dans les étoiles » qui aura lieu à Livry. Proposition retenue à l'unanimité.

VI Associations/Affaires sociales

Exposé de Madame DUVAL, adjointe au Maire : RAS, Madame DUVAL étant absente.

VII Intercommunalité

Exposé de Madame LEPREVOST, conseillère municipale :

Un exposé complet sera proposé au prochain conseil.

VIII Citoyenneté

Exposé de Madame HEREL, conseillère municipale :
RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : Lundi 28 avril 2025 à 18 h 00, à **Livry**.

Réunion du conseil municipal : Lundi 12 mai 2025 à 18 h 00, salle du conseil de Caumont.

Le Maire,
Christophe LE BOULANGER

La Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe LESENECHAL



;